

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 mars 2025 à 19 heures

Convocation du 25 février 2025

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Lucie NERBUSSON, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : William CHERBONNIER, François CORDIER, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART, Augustin SERETTI.

Absents excusés : Monsieur Christophe BODINEAU donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE
Monsieur Amin DAHHAN donne pouvoir à Monsieur Fabien NEAU

Secrétaire de séance : Madame Sylvie DESSIBOURG.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 19 heures :

Madame Mathilde TOUCHARD est arrivée à 19 heures 07minutes.

Monsieur Dominique LAMY est arrivé à 19 heures 07 minutes.

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU est arrivé à 19 heures 21 minutes.

Monsieur François CORDIER est arrivé à 19 heures 50 minutes.

Délibération à rajouter à l'ordre du jour : acquisition d'un broyeur à végétaux.

Information état récapitulatif de l'année 2024 des indemnités des élus.

Délibérations affectation des résultats

Budget Tuffalun

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2024 lors du conseil municipal le 03 mars 2025,

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET TUFFALUN

Fonctionnement

Recettes 2024	1 808 336.90 €
Dépenses 2024	1 790 021.17 €
Solde	18 315.73 €
Résultat de clôture exercice précédent	1 426 177.94 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Transfert intégration résultats SIVOS	60 375.37 €
Total	1 504 869.04 €

Investissements

Recettes 2024	258 928.09 €
Dépenses 2024	452 393.69 €
Solde	- 193 465.60 €
Résultat de clôture exercice précédent	304 454.37 €
Transfert intégration résultats SIVOS	- 14 244.11 €
Total	96 744.66 €

Au budget primitif 2025 de Tuffalun, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 1 504 869.04 €

Un excédent de recettes investissements, article 001 pour la somme de : 96 744.66 €

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 19 voix pour, aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Budget Lotissement les Arpents

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2024 lors du conseil municipal le 03 mars 2025,

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT LES ARPENTS

Fonctionnement

Recettes 2024	278 365.16 €
Dépenses 2024	276 688.66 €
Solde	1 676.50 €
Résultat de clôture exercice précédent	0 €
Total	1 676.50 €

Investissements

Recettes 2024	106 623.85 €
Dépenses 2024	319 237.16 €
Solde	-212 613.31 €
Résultat de clôture exercice précédent	166 951.44 €
Total	-45 661.87 €

Au budget primitif 2025 du lotissement Les Arpents, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de 1 676.50 €

Un report en dépenses d'investissements, article 001 pour la somme de : 45 661.87 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 20 voix pour, aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Délibérations vote du budget primitif 2025

Budget Tuffalun

Après lecture de la proposition du budget primitif 2025, les membres du conseil municipal votent par 20 voix pour, 1 abstention, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 3 128 169.04 €

dépenses et recettes d'investissement : 2 305 800.00 €

Délibération fongibilité des crédits en M57

Commune de Tuffalun

Vu l'article L5247-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget de la Commune de Tuffalun,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Tuffalun autorise par 23 voix pour, Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses de chaque section, la gestion des provisions semi-budgétaires pour l'exercice 2025, concernant le budget de la Commune de Tuffalun.

Budget lotissement Les Arpents

Après lecture de la proposition du budget primitif 2025, les membres du conseil municipal votent par 21 voix pour, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 380 076.21 €

dépenses et recettes d'investissement : 466 151.58 €

Délibération fongibilité des crédits en M57

Lotissement Les Arpents

Vu l'article L5247-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du lotissement Les Arpents.

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Tuffalun autorise par 23 voix pour, Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses de chaque section, la gestion des provisions semi-budgétaires pour l'exercice 2025, concernant le budget du lotissement Les Arpents.

Délibération acquisition d'un broyeur à végétaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de faire l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour les besoins des services techniques de la commune de Tuffalun.

Après négociations, le devis de la société SERVIMAC est présenté pour un montant de 19 365.00 € H.T. soit 23 238.00 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent par 21 voix pour, 1 contre, 1 abstention, l'acquisition d'un broyeur à végétaux auprès de la société SERVIMAC pour un montant de 23 238.00 € TTC et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs nécessaires pour ce dossier.

Possibilité de fournir un service aux habitats de la commune de Tuffalun. Désignation d'un référent pour ce matériel pour l'entretien. Mise à disposition d'un carnet d'entretien.

Informations et questions diverses

Travaux démolition « maison brûlée » route de Sauné à Ambillou-Château : pas besoin de permis de démolir. Début des travaux prévisionnel sous deux semaines.

Les travaux réalisés par l'entreprise Justeau pour mise aux normes du réseau d'eau ont commencé à Noyant-La-Plaine, rue Principale, installation d'une nouvelle bouche d'incendie.

La question est posée aux conseillers municipaux sur l'augmentation des taux d'impôts pour 2025, bâti et non bâti, à voir.

Fin du conseil municipal à 20 heures 16.